

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 04 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE
	Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Mesdames Brigitte MERLE (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Caroline BAGOT-SIMON
	Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Pierre-Marie CARSIN), Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2019-05**

***MAIRIE – ESPACE INFOS SERVICES PUBLICS : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT***

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1<sup>er</sup> Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Par délibération du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal de Languieux s'est prononcé favorablement sur le projet « Mairie – Espace Infos Services Publics ».

Le 7 septembre 2018, le Maître d'Ouvrage, après une consultation de Maîtrise d'œuvre en procédure adaptée, a choisi le cabinet d'architecture UH Architecture pour la réalisation de ce projet.

Le marché a été signé sur la base d'une enveloppe financière de travaux de 700 000 € HT, correspondant au montant indiqué dans le programme de travaux.

Un comité de pilotage a été mis en place pour le suivi de l'opération. Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 19 septembre 2018 où l'Avant-Projet Sommaire (APS) a été présenté.

L'Avant-Projet Définitif (APD) a été présenté lors du deuxième comité de pilotage qui s'est réuni le 12 octobre 2018. L'APD a été validé par ordre de service au Maître d'œuvre le 17 décembre 2018 pour une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de 765 640 € HT.

Lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2018, il a été proposé pour cet investissement de recourir à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

De plus, l'AP/CP, organisé par la loi n°125 du 6 février 1992 et le décret n°175 du 20 février 1997, permet d'individualiser financièrement et de suivre dans le temps des investissements d'une importance particulière dont la réalisation s'étend sur plusieurs exercices budgétaires.

Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face. Cette répartition est susceptible de révision, comme l'autorisation de programme elle-même.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme.

<i>N° AP/CP</i>	<i>Intitulé</i>	<i>AP (TTC)</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>
2	Mairie – Espaces Infos Services Publics	1 154 880,00 €	55 772,77 €	850 000,00 €	249 107,23 €
RECETTES	Autofinancement / emprunt / FCTVA / subventions				
1 154 880,00 €		1 154 880,00 €			

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération de l'assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Par ailleurs, toute modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

**Je vous propose :**

- ⇒ de voter les nouveaux montants de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-dessus,
- ⇒ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité :**